



Tourcoing

**Hôtel de Ville**

10 place Victor Hassebroucq  
BP 80479  
59208 Tourcoing Cedex  
Tél. : 03 20 23 37 00  
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD  
VILLE DE TOURCOING

Direction du Rayonnement Culturel  
DFCPAJI\_D2024\_0203

**Contrat de prêt d'œuvres du MUba  
Eugène Leroy  
pour le musée des Arts décoratifs de  
de Paris**

**Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23 ;

Vu l'article L2122-18 du Code Général de Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu la loi n° 92-1477 du 31 décembre 1992 relative aux produits soumis à certaines restrictions de circulation et à la complémentarité entre les services de police, de gendarmerie et de douane ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté de délégation n°DCPAJI\_AR2023\_0087 du 26 décembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Peter MAENHOUT, Adjoint au Maire ;

Vu la demande de prêt formée par le musée des Arts décoratifs de Paris le 10 mai 2023 ;

Considérant que le Musée des Beaux-Arts de la Ville de Tourcoing, le MUba Eugène Leroy, prête au musée des Arts décoratifs de Paris pour leur exposition temporaire « Christofle, une brillante histoire » l'œuvre suivante :

- Jules-Alexandre Grün, *Fin de Souper*, 1913, Huile sur toile, 216 x 320 cm, n° inv : 913.1.1.

**DECIDONS**

**Article 1er** : De signer un contrat de prêt d'œuvres entre la Ville de Tourcoing, pour le MUba Eugène Leroy, Musée des Beaux-Arts de la Ville avec le musée des Arts décoratifs de Paris, dont le siège social se situe 107 rue de Rivoli à Tourcoing (59200) et dont le n° Siret est le 75155736400013, pour toute la durée de l'exposition sus évoquée, du 14 novembre 2024 au 20 avril 2025, ainsi que pour les périodes de transports (aller, retour et itinérance), du 1<sup>er</sup> octobre 2024 au 1<sup>er</sup> juin 2025.

**Article 2** : La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

**Article 3** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa notification. Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la notification de ladite décision. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4** : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance au Conseil Municipal.

**Article 5** : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour envoi au contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorerie pour information.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le 1<sup>er</sup> juillet 2024,

. Maenhout . P.

Pour le Maire,  
Peter MAENHOUT  
Adjoint délégué à la Culture

Accusé Réception en Préfecture le : 31 JUIL. 2024

Publié sur le site de la Ville le : 31 JUIL. 2024

*BUDGET PRIN*

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : DAJI\_D2024\_203 avec 0 pièce(s) jointe(s)  
Date de décision : 01/07/2024  
Objet : Décision prêt d'oeuvre au profit du musée des arts décoratifs de Paris

Nature : Arrêtés individuels  
Matière : Domaine et patrimoine - Locations  
Date de télétransmission : 31/07/2024 Agent de transmission : AUTOMATE  
Acte : DF CPAJI\_D2024\_0203 - D\_cision pr\_t\_d\_oeuvre MAD Paris.pdf  
Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Accusé de Réception**

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20240701-DAJI\_D2024\_203-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 31/07/2024

